

### NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

#### Remboursement des articles d'ÉMFM aux bénéficiaires

Les fournisseurs doivent informer les bénéficiaires des SSNA que s'ils paient un article d'ÉMFM, le remboursement ne sera approuvé que si l'article est admissible et que le bénéficiaire répond aux critères de couverture.

Le Programme des SSNA n'approuvera pas le remboursement si ces conditions ne sont pas respectées. Pour vérifier l'admissibilité d'un bénéficiaire à un article, veuillez communiquer avec votre bureau régional de Santé Canada.

**Nota :** Si le coût d'un article d'ÉMFM est entièrement couvert par un régime public ou privé auquel participe le bénéficiaire, le Programme des SSNA n'approuvera pas de demande de remboursement de quote-part qui aurait servi à l'achat d'un article de qualité supérieure. Aucun remboursement ne sera accordé si le bénéficiaire paie lui-même l'article de qualité supérieure.

#### Bureau régional des SSNA - Région du Nord

Le bureau de la Région du Nord est déménagé à une nouvelle adresse à Ottawa le 1<sup>er</sup> décembre 2015. De plus, la gestion des demandes d'autorisation préalable pour ÉMFM a été centralisée pour les trois Territoires (Yukon, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest). Les fournisseurs de ces trois Territoires doivent envoyer leurs demandes d'autorisation préalable pour ÉMFM à l'adresse ci-dessous.

Services de santé non assurés  
Région du Nord, Santé Canada  
Édifice Tupper  
2720 Riverside Drive, 4<sup>e</sup> étage  
IA 6604C  
Ottawa, ON K1A 0K9

Numéro de téléphone sans frais : 1 888 332-9222  
Numéro de télécopieur sans frais : 1 800 949-2718

#### Nouveau formulaire de demande de paiement pouvant être rempli en ligne

Pour faciliter la soumission des demandes de paiement, des formulaires pouvant être remplis en ligne seront disponibles sur le site Web des fournisseurs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 à l'adresse : [www.fr.provider.express-scripts.ca/formulaires.pdf](http://www.fr.provider.express-scripts.ca/formulaires.pdf).

Veuillez télécharger et utiliser le nouveau formulaire pour soumettre vos demandes de paiement.

#### Guide du fournisseur d'équipement médical et de fournitures médicales

Le Guide du fournisseur d'équipement médical et de fournitures médicales (ÉMFM) sera publié au printemps 2016 et tiendra compte des politiques actuelles du Programme des SSNA.

#### RAPPELS

#### Changement de propriétaire ou inscription d'un établissement d'ÉMFM

Veuillez aviser Express Scripts Canada sans délai dans le cas d'un changement de propriétaire d'un établissement d'ÉMFM, d'une inscription d'un nouvel établissement ou d'une réinscription au Programme des SSNA. Vous devez remplir une nouvelle *Entente avec les fournisseurs d'équipement médical et de fournitures médicales* et y indiquer la date d'effet du changement. Veuillez indiquer sur le bordereau de transmission la raison pour laquelle vous envoyez une nouvelle entente à Express Scripts Canada (p. ex. changement de propriétaire, nouvel établissement, inscription ou réinscription au Programme des SSNA).

Vous pouvez télécharger l'entente à partir du site Web des fournisseurs à l'adresse : [www.fr.provider.express-scripts.ca/ententeEMFM.pdf](http://www.fr.provider.express-scripts.ca/ententeEMFM.pdf). Veuillez télécopier **toutes** les pages de l'entente accompagnées d'un bordereau au numéro sans frais : **1 855 622-0669**.

#### Inscription d'un établissement additionnel d'ÉMFM

Chaque établissement d'ÉMFM reçoit un numéro de fournisseur qui lui est *propre* (un seul numéro de fournisseur est assigné à chaque établissement). Veuillez inscrire auprès d'Express Scripts Canada tout nouvel établissement afin d'éviter les interruptions de service dans le traitement et le règlement des demandes de paiement. Si le nouvel établissement n'est pas déjà inscrit, veuillez remplir *l'Entente avec les fournisseurs d'équipement médical et de fournitures médicales*, la signer et la **télécopier à Express Scripts Canada, Service des relations avec les fournisseurs, au 1 855 622-0669**. Vous pouvez télécharger ce document à l'adresse suivante : [www.fr.provider.express-scripts.ca/ententeEMFM.pdf](http://www.fr.provider.express-scripts.ca/ententeEMFM.pdf).

Vous trouverez les coordonnées d'Express Scripts Canada ainsi que celles du Programme des SSNA à la dernière page du présent bulletin.

## Questions et demandes relatives au Programme des SSNA

Pour obtenir une réponse rapide, il est important que les fournisseurs s'adressent au bon endroit. Vous trouverez les coordonnées relatives au Programme des SSNA et à Express Scripts Canada à la dernière page du présent bulletin.

- Inscriptions, soumission des demandes de paiement et questions sur le Programme des SSNA : Express Scripts Canada
- Demandes d'autorisation préalable pour articles d'ÉMFM : Bureau régional de Santé Canada

## COORDONNÉES DU PROGRAMME DES SSNA ET D'EXPRESS SCRIPTS CANADA

### EXPRESS SCRIPTS CANADA

Centre d'appels à l'intention  
des fournisseurs

*Veillez avoir votre numéro de fournisseur  
sous la main.*

#### Questions et réinitialisation du mot de passe

1 888 511-4666

#### Heures d'ouverture prolongées - Services d'ÉFMF

Du lundi au vendredi,  
de 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,  
à l'exclusion des jours fériés.

#### Demandes de paiement pour ÉFMF

#### Postez les demandes de paiement pour ÉFMF à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada  
Demandes de paiement pour équipement médical  
et fournitures médicales des SSNA  
C. P. 1365, Succursale K  
Toronto, ON M4P 3J4

#### Service des relations avec les fournisseurs d'ÉFMF et ententes avec les fournisseurs

*Chaque établissement d'ÉFMF doit être inscrit au  
Programme des SSNA et disposer de son propre  
numéro d'identification avant de pouvoir offrir  
des services.*

**Télécopiez l'entente avec les fournisseurs  
d'ÉFMF dûment remplie au  
numéro de télécopieur sans frais : 1 855 622-0669**

#### Autre correspondance

#### Postez toute autre correspondance à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada  
5770, rue Hurontario, 10<sup>e</sup> étage  
Mississauga, ON L5R 3G5

### Formulaires des SSNA

**Téléchargez** les formulaires des SSNA à partir du  
site Web des fournisseurs et des demandes de  
paiement du Programme des SSNA, ou  
communiquez avec le Centre d'appels  
à l'intention des fournisseurs

[www.fr.provider.express-scripts.ca](http://www.fr.provider.express-scripts.ca)

### PROGRAMME DES SSNA - SERVICES D'ÉFMF

#### Bureaux régionaux de Santé Canada

#### DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE

##### Services d'ÉFMF

Alberta	1 800 232-7301
Manitoba	1 800 665-8507
Ontario	1 800 881-3921
Provinces de l'Atlantique	1 800 565-3294
Québec	1 877 483-1575
Saskatchewan	1 866 885-3933
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut/Yukon	1 888 332-9222

#### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

##### Services d'ÉFMF

Alberta	1 780 495-2694
	1 800 232-7301
Manitoba	1 800 665-8507
Ontario	1 800 881-3921
Provinces de l'Atlantique	1 902 426-2656
	1 800 565-3294
Québec	1 877 483-1575
	1 514 283-1575
Saskatchewan	1 866 885-3933
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut/Yukon	1 888 332-9222

#### Régie de la santé des Premières Nations

#### DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE

Colombie-Britannique*	1 888 299-9222
-----------------------	----------------

#### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Colombie-Britannique*	1 604 666-3331
	1 800 317-7878

\*Ne s'applique qu'aux membres des Premières Nations qui  
sont résidents de la Colombie-Britannique. Dans le cas des  
non-résidents et des Inuits, veuillez communiquer  
avec le bureau de la région de l'Alberta.